

Département de la Drôme

Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 26 janvier 2018

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 25 janvier 2018 à 20h30

Nombre de Conseillers

En exercice **15**

Présents **11**

Votants **11**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2018

Date d'affichage du procès-verbal : 29 janvier 2018

L'an DEUX MIL DIX-HUIT, le vingt-cinq janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. François BELLIER**.

Présents : **MM. BERGER Alexandre - DOUVRE Philippe -GRANDOUILLER Michel - MANSON Daniel - MOUTOT Rainier - PHILIT Claude - REBELO Thierry - REVOL Gérard - ROUX William - VIGNARD Mireille**

Absentes excusées : **MM. BOSSON Julie - BRESSON Rachel - MOULIN Stéphanie - STALDER-MEYER Sandrine** -

Secrétaire de séance : **Mme Mireille VIGNARD**

---ooOoo---

1. Approbation du compte rendu de la séance du 14 décembre 2017 :

Présentation et approbation du compte rendu de la séance du 14 décembre 2017.

2. Tarification 2018 :

Monsieur le Maire rappelle la tarification appliquée sur la commune pour l'année 2017 et sollicite le conseil municipal sur celle-ci. Il rappelle qu'au 1^{er} janvier 2018, la compétence « assainissement » est transférée à Valence Romans Agglomération qui par délibération n°2017-285 a fixé le tarif comme suit : « **les tarifs appliqués en 2017 sur les 4 communes de l'ex communauté de communes de la Raye s'appliqueront en 2018. Le lissage tarifaire pour ces 4 communes ne commencera qu'en 2019 avec une durée de lissage qui reste à déterminer** », soit :

Assainissement (tarif HT) :

Part fixe : 40 €

Prix du m³ : 0.50 €.

Le conseil municipal décide

- d'appliquer le même tarif pour les locations de salle,
- de modifier le tarif appliqué aux concessions cimetières
- de n'appliquer qu'un seul tarif au m³ pour la distribution de l'eau potable.

La tarification suivante sera appliquée en 2018 sur la commune :

Location des salles municipales :

	Caution	Période du 15 avril au 14 octobre	Période du 15 octobre au 14 avril
Salle des fêtes	230 €	100 €	150 €
Salle Polyvalente	100 €	50 €	70 €

Concessions cimetière :

Perpétuelle 1 place 300 €

Trentenaire 1 place 150 €

Columbarium :

Perpétuelle 1 case 300 €

Trentenaire 1 place 150 €

Eau potable (tarif HT) :

Raccordement au réseau : 530.00 €

Part fixe : 45 €

Prix du m³ : 0.68 €

Adopté : deux délibérations seront prises.

3. Règlement :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient de mettre à jour les différents règlements relatifs à l'eau, cimetière et locations des salles communales. Ce travail est en cours et des règlements actualisés seront proposés lors du prochain conseil municipal.

4. Office National des Forêts : Programme 2018 :

Monsieur le Maire présente le programme d'action proposé par l'ONF qui consiste à un entretien de périmètre des parcelles forestières communales partie nord-est. L'ONF prévoit des travaux de 1.64 km d'entretien des limites pour un coût de 1 664 € HT.

Le maire décide une visite sur terrain qui se fera le samedi 24 février 2018, à 9h00, sur les sentiers « Fay et Bramafans »

5. Bibliothèque :

Monsieur le Maire présente l'Avant-Projet Sommaire (APS) et son estimatif qui s'élève à 411 910 €.

➤ **Etat : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**

Monsieur le Maire rappelle que la DETR permet de financer des projets d'investissement et précise que le projet « création d'une bibliothèque » peut être subventionné à 25%

Monsieur le Maire propose d'adopter l'opération et ses modalités de financement et solliciter le financement de l'Etat par la DETR 2018.

Le conseil municipal sollicite le financement de l'Etat par la DETR 2018.

➤ **Région : Contrat Ambition Région et Plan en faveur de la Ruralité**

Monsieur le Maire fait part que la Région par le biais du Contrat Ambition Région peut financer aussi ce projet et précise que le projet « création d'une bibliothèque » peut être subventionné à hauteur de 12 500 euros.

Monsieur le Maire propose d'adopter l'opération et ses modalités de financement et solliciter le financement de la Région par le biais du Contrat Ambition Région.

Le conseil municipal sollicite le financement de la Région par le Contrat Ambition Région.

Adopté : deux délibérations seront prises.

6. Association des Maires de la Drôme : Défense des activités de pastoralisme face aux attaques du loup

Monsieur le Maire donne lecture du communiqué transmis par l'AMF relatif à la situation dramatique vécue par les éleveurs de la Drôme au regard de la présence du loup. Les communes concernées par le pastoralisme s'inquiètent de l'avenir et de l'équilibre de leur territoire si l'élevage de plein air venait à disparaître.

L'AMF propose au conseil municipal d'adopter une motion, dans un souci de solidarité, pour soutenir l'action de l'Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales (USAPR) mais rappelle que l'objectif de cette démarche n'est pas l'éradication de l'espèce loup mais d'inverser la tendance en défendant les activités humaines.

Adopté : une délibération sera prise.

7. Accueil de Loisirs Sans Hébergement :

Monsieur le Maire informe que la fréquentation de l'ALSH est en augmentation sur les mercredis et que la commune doit recruter un animateur pour les mercredis et les vacances scolaires. Dans un premier temps, cet animateur sera embauché par l'intermédiaire de l'Association AIRE.

8. Urbanisme :

➤ **Déclaration Préalable** : déposée par Frédéric CHOVIN, quartier LUSSAYE, pour l'installation de panneaux solaires.

➤ **Déclaration Préalable** : déposée par Nicolas CORBET, quartier LUSSAYE, pour l'ouverture d'une baie vitrée et deux fenêtres.

➤ **Certificat d'Urbanisme Opérationnel** : déposé par Yvann MALFAY, quartier BELLON, pour la réhabilitation de l'ensemble de la bâtisse et ses annexes a été instruit et un avis négatif a été émis malgré l'avis favorable de la Mairie.

9. Chemin des peintres :

Monsieur le Maire informe que la commune participera à cette manifestation qui se déroulera le samedi 6 et dimanche 7 octobre 2018. Les expositions pourraient avoir lieu au temple.

Monsieur le Maire propose qu'une commission soit mise en place afin d'organiser cette manifestation. Messieurs François BELLIER et Michel GRANDOUILLER, assistés de Châteaudoublois et Châteaudoubloise.

10. Questions diverses :

- **Projet 2018 :** Les commissions « bâtiments » et « voirie » doivent se réunir afin de déterminer les travaux pour l'année 2018.
- **Atlas de la Biodiversité Territoriale :** La Communauté d'Agglomération et le Parc Naturel Régional du Vercors s'associent pour porter ce projet qui doit cartographier les habitats naturels et inventorier les espèces présentes sur le territoire des 18 communes du sud de l'Agglo dont la commune de Châteaudouble. Monsieur François BELLIER participera, pour la commune, à l'élaboration de cet atlas.

La séance est levée à 22h45.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le 22 février 2018 à 20h30